CENTRE D’ETUDE SUR LE LEADERSHIP ET LA PROMOTION DES DROITS HUMAINS

CELPDH asbl

Coordonnées téléphoniques : +243 997765169,

celpdh2010@gmail.com

6, Avenue VAMARO, Commune d’Ibanda, Bukavu, RDC

1. En voulant fournir les informations par rapport aux efforts qui ont été faits ou sont prévus pour mettre en œuvre la résolution A/RES/77/202 de l'Assemblée générale sur la question des mariages d'enfants, précoces et forcés ; nous y allons par commencer à donner ces informations pour chacun des éléments suivant :

A/ Pour les mesures visant à s'attaquer aux causes profondes des mariages d'enfants, précoces et forcés, y compris les normes sociales, les inégalités entre les sexes et les stéréotypes :

Réponse : La République Démocratique du Congo est l’un des pays le plus pauvre de la terre et aussi un pays où l’absence de l’Etat se fait ressentir dans une immense partie du pays à cause de l’insécurité et des manques d’infrastructures routières. Ceci a pour conséquence la plus part des congolais vivent encore sous l’emprise des chefs coutumiers qui font respecter les coutumes ancestrales plus que les lois du pays malheureusement toutes ces coutumes sont encore en défaveur des femmes et des jeunes filles qui continuent à être considérées comme des sous êtres dont le rôle se limite à procréer, à faire des travaux champêtres, l’élevage et les travaux domestiques. Dans la plupart de nos villages l’âge coutumier pour faire épouser une fille est de 12 ans. L’Etat congolais a pris quelques mesures juridiques pour lutter contre le mariage précoce entre autre la loi sur les violences sexuelles et la loi portant protection de l’enfant qui fixent l’âge légal du mariage à 18 ans révolu mais jusque-là faute d’une bonne politique qui vise à s’attaquer aux causes qui sont entre autres : la faible représentation de l’autorité de l’ Etat sur une grande partie du pays, la pauvreté, l’analphabétisme, les coutumes et traditions rétrogrades, la promiscuité dû à la guerre, le chômage et autres ; le taux des jeunes filles qui sont données en mariage avant 18 ans est de plus ou moins 30% dans les milieux ruraux et de 12% dans les milieux urbains.

Malgré la présence de la loi et de tous les traités ratifiées par la RDC, aucune mesure n’est jusqu'à ce jour parvenue à lutter contre le mariage d’enfant, précoce et forcé.

B/ Pour assurer l'accès à l'éducation, au travail décent, à la protection sociale, aux services de santé, y compris la santé sexuelle et reproductive, pour les filles et les femmes qui sont affectées ou à risque, qui sont déjà mariées ou en union informelle ;

Réponse : l'accès à l'éducation, au travail décent, à la protection sociale, aux services de santé, y compris la santé sexuelle et reproductive, pour les filles et les femmes qui sont affectées ou à risque, qui sont déjà mariées ou en union informelle est encore une utopie en RDC car la grande majorité des enfants filles n’accèdent pas à une éducation de base, n’ayant pas étudier, la plupart des filles sont mariées très jeunes et ainsi n’ont jamais la chance de trouver un jour un travail rémunérateur ce qui fait que les femmes et les filles soient encore les personnes les plus affectées par la pauvreté car au-delà du fait d’être analphabètes, elles n’ont pas non plus droit à l’héritage et à la propriété des terres ancestrales.

La RDC a mis en place la politique de gratuite de l’enseignement de base qui a pour but d’assurer à tous l’accès à l’éducation mais jusqu’à ce jour cette mesure ne parvient pas toujours à aider les jeunes filles car même les rares ( moins de 10%) qui sont à l’école primaire publique ne parviennent pas à finir le cycle car l’Etat ne prend pas en charge tous les frais ni les fournitures scolaires ni les uniformes d’où les familles pauvres préfèrent toujours garder les garçons à l’école et donner les filles en mariage.

 L’éducation sexuelle étant un tabou, la plupart des filles meurent encore des infections dues au manque d’hygiène et aux avortements forcés clandestins.

C/ Pour garantir des mesures de protection, des recours et des services de soutien aux victimes :

 Réponse : Plusieurs structures tant étatiques que non étatique ont été mise en place en théorie pour soutenir les victimes mais la question du soutien des victimes restent encore un grand problème car la plupart des autorités ne prennent pas le mariage précoce comme étant une violation du droit de la victime encore moins comme étant une infraction bien qu’il soit puni par la loi.

Jusqu’à ce jour les victimes sont secouru uniquement par les organisations de la société civile qui aussi faute de moyen sont très limitées

La RDC a mis en place un fond d’indemnisation des victimes mais jusque-là ce fond n’est pas opérationnel et les victimes continuent de souffrir et leur nombre augmente chaque jour

D/ Quant à la question de mettre en œuvre une budgétisation sensible aux enfants et au genre pour soutenir des mesures efficaces visant à éradiquer les mariages d'enfants, précoces et forcés ;

 Réponse : Le budget congolais n’est pas sensible aux enfants et au genre et aucune structure Etatique ne prend pas des mesures dissuasives pour éradiquer ce fléau qui est difficile à faire partir dans le contexte congolais où le mariage précoce reste culturel

L’Etat Congolais devrait honorer ses engagements vis à vis des Nations Unies et voter un budget qui prend en compte tous l’épineux problème de mariage précoce et forcé et un budget sensible au genre.

2. Pour ce qui est des mécanismes de prévention qui sont révélés efficaces pour éradiquer les mariages d'enfants, précoces et forcés,

 Réponse :   Sur le plan Etatique rien n’est fait toute fois les organisations de la société civile que nous sommes ont mis en place quelques mesures de protection, de prévention et d’intervention adaptées au sexe et à l’âge des victimes entre autre en sensibilisant les communautés sur les conséquences du mariage précoce et en finançant quelques procès contre les pédophiles. Ces procès ont eu un but pédagogique car la communauté a fini par comprendre que le fait de donner une fille mineure en mariage est une infraction.

3. Quels types d'approches et d'outils ont été utilisés pour collecter des données désagrégées sur les mariages d'enfants, précoces et forcés, ainsi que sur les unions informelles ?

Réponse :

Pour ce qui est de notre organisation , pour collecter les données sur les mariages d’enfants, précoces et forcés, nous faisons des enquêtes approfondies et nous précédons à des observations des faits sociaux, nous utilisons l’approche analytique car cet approche nous permet d’analyser le fait sur terrain en tenant compte des causes et conséquences. Dans cette approche, les enquêtes ont été effectuées pour bien décanter la situation, et l’approche descriptive et de manière désagrégée. Nous faisons également l’usage de la technique d’interview et du questionnaire.

Pour ce qui est de l’Etat nous nous sommes rendus dans différents services mais nous n’avons trouvé aucune donnée.

4. Les technologies et outils numériques ont-ils été utilisés pour lutter contre les mariages d'enfants, précoces et forcés ?  R/  L’Etat n’utilise pas encore les technologies pour lutter contre le mariage d’enfants toute fois notre organisation utilise les technologies et les outils numérique entre autres : des émissions radiodiffusées pour la sensibilisation communautaire, les réseaux sociaux, la sensibilisation par affiche, ….

5. Des systèmes numérisés d'enregistrement des naissances et des mariages sont-ils utilisés dans votre pays, exigeant l'enregistrement obligatoire de toutes les naissances et de tous les mariages, y compris les accouchements à domicile et les mariages régis par les lois coutumières et religieuses ? Ces systèmes d'enregistrement numérisés permettent-ils de vérifier

Réponse : oui ces systèmes sont utilisés par l’officier de l’Etat civil qui fait l’enregistrement des mariages et des naissances. Mais malheureusement ces systèmes numérisé ne permettent pas de vérifier la situation en ce sens qu’ils sont non contrôlés et suivis par le gouvernement.

6. Quelles autres stratégies innovantes ont été utilisées pour lutter contre les mariages d'enfants, précoces et forcés, ainsi que les unions informelles et collecter des données sur cette pratique dans votre pays ?

Réponse : Aucune stratégie innovante n’a été utilisée par notre gouvernement et jusque-là les enfants continuent être donné en mariage au vu et au su des autorités étatiques.

 Merci pour votre aimable attention